



## CONTENU

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A- PREAMBULE – PRINCIPES ISSUS DES REGLES ANR EQUIPEX ET ADOPTES PAR XYLOFOREST</b>                           | <b>2</b>  |
| <b>B- CONTENU - DEFINITION DE XYLOBIOTECH</b>  | <b>3</b>  |
| <b>C- SERVICES PROPOSES PAR XYLOBIOTECH</b>  | <b>3</b>  |
| 1. Types de Services proposés:   | 3         |
| a - Prestations simples :  | 3         |
| - a.1 Mise à disposition d'appareils   | 3         |
| - a.2 Prestations de service   | 3         |
| b - Projets de R&D :   | 4         |
| c - Formation académique :   | 4         |
| d - Formation professionnelle continue :   | 4         |
| 2. Principes de tarification des services proposés :   | 4         |
| <b>D- EQUIPEMENTS ET CONDITIONS D'ACCES</b>  | <b>4</b>  |
| 1. Site de Pierroton (FCBA/BSA): Laboratoire de culture in vitro et sylviculture                                 | 4         |
| 2. Site d'Ardon (INRA AGPF): Laboratoire d'histologie  | 5         |
| 3. Conditions d'accès aux appareils mis à disposition des utilisateurs de la plate-forme                         | 5         |
| <b>E- LES ENGAGEMENTS DE LA PLATE-FORME :</b>  | <b>5</b>  |
| <b>F- LES ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS</b>   | <b>6</b>  |
| <b>G- FONCTIONNEMENT</b>   | <b>6</b>  |
| 1. Message d'information aux utilisateurs et clients   | 6         |
| 2. Procédure d'administration des demandes d'accès :   | 7         |
| a. Traçabilité et suivi des demandes :   | 7         |
| b. Expression et instruction des demandes  | 7         |
| c. Sauvegarde et archivage des données et des échantillons   | 7         |
| d. Valorisation des résultats  | 7         |
| <b>ANNEXE 1: Engagement des utilisateurs préalable à leur utilisation directe des équipements de XYLOBIOTECH</b> | <b>9</b>  |
| <b>ANNEXE 2: Présentation générale de l'équipe support</b>   | <b>10</b> |
| <b>ANNEXE 3: Format minimal du tableau de suivi des prestations et actions de la plateforme</b>                  | <b>12</b> |
| <b>ANNEXE 4: Détail de la procédure d'instruction des demandes</b>   | <b>13</b> |
| <b>ANNEXE 5: Liste des membres du comité d'usagers de xylobiotech au 31/10/2014</b>                              | <b>15</b> |



## A- Préambule – Principes issus des règles ANR EQUIPEX et adoptés par XYLOFOREST

**Les Plateformes :** une plateforme est le regroupement sur un site ou plusieurs sites complémentaires d'équipements, d'installations expérimentales et de moyens humains destinés à offrir à une communauté d'utilisateurs académiques et industriels des ressources technologiques de haut niveau dans un domaine scientifique identifié.

**La Charte d'Utilisation :** les parties concernées par chacune des six plateformes créées dans le cadre de XYLOFOREST s'engagent à adopter et faire respecter la présente Charte d'Utilisation<sup>1</sup> pour chaque plateforme :

### 1 Ouverture.

La plateforme doit être ouverte largement aux niveaux régional et national, non seulement aux équipes de recherche des sites concernés par la plateforme, mais aussi aux tiers extérieurs académiques et industriels, quel que soit leur rattachement (organismes publics, entreprises ...). L'ouverture de la plateforme nécessite que les locaux, équipements et personnels dédiés qui lui sont affectés doivent présenter une capacité suffisante pour accueillir les équipes utilisatrices dans les meilleures conditions possibles et pour répondre à la demande de service et d'encadrement.

### 2 Mode de gestion.

Le fonctionnement et l'animation de la plateforme sont sous la responsabilité d'une personne bien identifiée : le responsable de plateforme. La plateforme se dote obligatoirement d'un Comité d'Usagers, comportant des représentants des parties et des équipes de recherches concernées, ainsi que des tiers utilisateurs extérieurs (Annexe 5); le Comité d'Usagers définit les modalités de fonctionnement de la plateforme, s'assure de la qualité des prestations offertes et propose les évolutions méthodologiques. Si besoin, le comité d'Usagers peut être complété par d'autres instances de gouvernance (conseil scientifique de plateforme, conseil d'orientation de plateforme, etc.). La plateforme affiche de manière formalisée l'offre de service, les conditions d'accès et les tarifs. Pour le fonctionnement de la plateforme, la mise en place d'un management de la qualité inspiré par la norme ISO 9001 est recommandée.

### 3 Evolution technologique.

La plateforme doit assurer la pérennité de sa performance technologique par une veille technologique active et un plan d'action pour la mise à niveau des matériels et la formation des personnels dans la limite des moyens financiers de ses organismes de tutelle. Cet objectif est d'autant mieux atteint que la plateforme soutient des recherches à caractère méthodologique aboutissant à des publications scientifiques ou à des actions de valorisation (ouverture de nouvelles prestations, dépôt de brevet, création de nouvelles entreprises ...).

### 4 Evaluation.

Le respect des directives énoncées dans la Charte d'Utilisation doit être évalué pour la plateforme par une instance mandatée par le Comité de Pilotage de XYLOFOREST. Le degré d'ouverture de la plateforme aux

<sup>1</sup> Cette charte s'appuie largement sur la charte des plateformes IBISA



équipes extérieures est un critère majeur d'évaluation. Cette évaluation *a posteriori* sera effectuée périodiquement.

## B- Contenu - Définition de XYLOBIOTECH

Xylobiotech est une plate-forme technologique qui **met à disposition de la communauté scientifique** (acteurs publics et privés) les concepts, outils et méthodes dans le domaine de la culture *in vitro* (y compris transgénèse et cryoconservation) et de l'histologie des arbres forestiers (histologie moléculaire et anatomie du bois).

Elle est subdivisée en **deux entités (ou plateau technique) correspondant chacune à un des sites** physiques où elle est établie :

- Les locaux du Pôle Biotechnologie et Sylviculture Avancée (BSA) de FCBA à Pierroton; 71 route d'Arcachon – RD1250, 33610 Cestas
- Les locaux de l'Unité de recherche INRA, Amélioration, Génétique et Physiologies Forestières (UR 588 AGPF), 2163, Avenue de la Pomme de pin, CS 4001 Ardon, 45075 Orléans cedex 2

**Sa coordination** est assurée par un coordinateur (actuellement : [luc.harvengt@fcba.fr](mailto:luc.harvengt@fcba.fr)) et un suppléant (actuellement : [jean-francois.trontin@fcba.fr](mailto:jean-francois.trontin@fcba.fr)).

L'équipe support de XYLOBIOTECH s'appuie sur les personnels spécialisés en biotechnologies forestières de l'équipe Génétique & Biotechnologie de FCBA Pierroton (pôle Biotechnologie & Sylviculture avancée, BSA) et de l'Unité de Recherche AGPF de l'INRA d'Orléans (centre Val de Loire). La composition de l'équipe est donnée en Annexe 2.

## C- Services proposés par XYLOBIOTECH

### 1. Types de Services proposés:

**a - Prestations simples** : prestation réalisée pour le compte d'un client interne ou externe pour laquelle l'entité ne revendique pas de propriété intellectuelle. Les prestations permettent de générer des recettes utiles au financement du coût des équipements et des CDD.

Les prestations simples peuvent prendre deux formes :

- a.1 Mise à disposition d'appareils

Le demandeur vient utiliser en libre-service un appareil après avoir été formé. Il est responsable de ses analyses et de la bonne utilisation de l'équipement. Pour certains appareils, cela n'est pas possible ou soumis à un niveau de qualification élevé acquis antérieurement à l'intervention dans le cadre de Xylobiotech.

- a.2 Prestations de service

La prestation comprend une action dans des conditions dites « de routine » où la mise au point est minime : le modèle biologique est connu et maîtrisé par au moins une équipe d'un des deux plateaux techniques de Xylobiotech ; les conditions de culture et/ou protocoles adaptés sont validés pour ce modèle biologique.



**b - Projets de R&D** : projets de recherche et développement élaborés en partenariats avec des laboratoires de recherche et/ou des partenaires industriels qui produisent des résultats scientifiques ou techniques pour lesquels l'entité est susceptible de revendiquer une propriété intellectuelle.

Un projet nécessite typiquement une large mise au point qui peut porter sur le traitement de l'échantillon, la mise en place d'une nouvelle technique, ou encore le traitement des données. Ce projet peut être réalisé dans le cadre d'une collaboration avec le client ou encadré par une convention en partenariat privilégié ou par une convention en partenariat au sein de projets sur financement (ANR, projet européen, régional ou autre).

**c - Formation académique** : utilisation des moyens de l'entité à des fins de formation initiale par les enseignants dans le cadre de travaux dirigés élaborés en concertation avec le responsable de l'entité.

**d - Formation professionnelle continue** : réalisation de formations à destination des professionnels de la recherche ou de l'industrie dans le cadre de programmes élaborés et animés en concertation avec le responsable de l'entité. Ces formations peuvent être dispensées dans l'objectif d'habiliter les personnes à utiliser des équipements de l'entité ou bien de renforcer les compétences des professionnels.

## 2. Principes de tarification des services proposés :

La tarification est définie par les tutelles des entités XYLOFOREST. Dans un souci de cohérence, les entités proposant des offres similaires auront intérêt à présenter les mêmes tarifs. Les principes généraux de tarification de chacune des tutelles semblent proches. Ils varient en fonction du type de **commanditaire final**, qu'il passe par l'intermédiaire ou non d'un EPST (Etablissement Public Scientifique et Technique) :

- client EPST : facturation au coût marginal (coût d'utilisation des machines + coût des CDD).
- client privé : facturation au coût complet environné (main d'œuvre hors salaires publics + coût d'utilisation des machines + charges de structure) ; y compris dans le cas où la demande est faite par un partenaire XYLOFOREST dans le cadre d'une prestation qu'il vend à un client privé.

Dans le cadre de la tarification XYLOFOREST, les conditions similaires à un EPST seront appliquées à FCBA.

## D- Equipements et conditions d'accès

### 1. Site de Pierroton (FCBA/BSA): Laboratoire de culture *in vitro* et sylviculture

- **Culture *in vitro*** : salles de culture, laboratoire de culture *in vitro* équipé (repiquage, préparation des milieux, validation par PCR de l'identité du matériel végétal, cryoconservation), serre dédiée à la culture des plantes transformées, à l'acclimatation des plants *in vitro* et à la culture en condition semi-contrôlée; contact : [jean-francois.trontin@fcba.fr](mailto:jean-francois.trontin@fcba.fr)
- **Calorimétrie isopéribole** (mesure du pouvoir calorifique d'échantillons de biomasse) : contact : [jean-yves.fraysse@fcba.fr](mailto:jean-yves.fraysse@fcba.fr)
- **Cartographie de la teneur en eau du sol par tomographie de résistivité électrique** : contact : [ambre.leferrec@fcba.fr](mailto:ambre.leferrec@fcba.fr)
- **Phytotron adapté à la caractérisation de la résistance au gel** (culture entre -20°C et +40°C) contact : [jean-yves.fraysse@fcba.fr](mailto:jean-yves.fraysse@fcba.fr)



## 2. Site d'Ardon (INRA AGPF): Laboratoire d'histologie

- **Chaîne de préparation de coupes histologiques de tissus végétaux** : microtome, inclusion, coloration, ... : contact : [francoise.laurans@orleans.inra.fr](mailto:francoise.laurans@orleans.inra.fr)

- **Equipements de microscopie** : microscope optique; stéréomicroscope en fluorescence automatisé Leica M205F; Microscope confocal à balayage laser Zeiss LSM 700 : contact : [francoise.laurans@orleans.inra.fr](mailto:francoise.laurans@orleans.inra.fr)

- **Equipement d'imagerie en chimioluminescence de membranes pour southern, western ou northern blot**: PXi, Syngen Ozyme contact : [Marie-Claude.Lesage-Descauses@orleans.inra.fr](mailto:Marie-Claude.Lesage-Descauses@orleans.inra.fr)

## 3. Conditions d'accès aux appareils mis à disposition des utilisateurs de la plate-forme

**Utilisateur** : Toute personne non affectée à l'un des plateaux est un utilisateur de la plate-forme, y compris le personnel basé sur le même site et dans le même bâtiment :

- Le personnel affecté dans les équipes des unités d'adossement (FCBA Pierroton et INRA AGPF)
- Toute personne appartenant aux unités des différents organismes de tutelle
- Toute personne extérieure d'organismes publics ou privés.

**Hormis l'accès aux zones dédiées aux matériels transgéniques qui est strictement réservée au personnel habilité localement, l'intervention de la plate-forme peut être sollicitée au travers de trois formules :**

- a : le demandeur confie ses échantillons à la plate-forme et récupère les données et le matériel végétal à la fin de l'action demandée
- b : le demandeur vient mettre en œuvre les équipements de la plate-forme
- c : la plate-forme organise une formation pour le demandeur

**Pour accéder aux appareils mis à disposition**, l'utilisateur doit :

- avoir été formé par le personnel de la plate-forme et autorisé via la délivrance d'une attestation écrite numérotée, signée et datée par le responsable du plateau technique concerné (ou son suppléant). Le modèle à utiliser est présenté en Annexe 1 (Engagement des utilisateurs préalable à leur utilisation directe des équipements de Xylobiotech).
- se conformer aux règles d'utilisation des équipements et de sécurité en vigueur au sein des unités d'accueil.
- s'engager à respecter ces règles en datant et signant ce document, disponible sur le site web de la plate-forme. Le non-respect de ces règles d'accès peut conduire au retrait de l'autorisation de manipulation sur la plate-forme. Chaque responsable d'appareil veillera à ce que le ou les appareils mis à disposition soient en bon état de fonctionnement.

## E- Les engagements de la plate-forme :

La plate-forme et ses responsables d'entités s'engagent à :



- mettre à disposition du personnel formé et compétent afin de fournir tout conseil et expertise nécessaire pour la définition, la mise en œuvre et la conduite des projets des utilisateurs,
- proposer des équipements performants et opérationnels (maintenances, calibrations...), et mettre à disposition les techniques associées à ces matériels pour la bonne réalisation des projets des utilisateurs et des actions en découlant,
- former les utilisateurs désignés à la réalisation des actions et leur apporter une assistance technique autant que possible,
- l'amélioration continue du système de gestion, pour optimiser la capacité de la plate-forme à conduire les projets et les analyses conformément aux demandes des clients,
- informer régulièrement les utilisateurs de l'état d'avancement de leur projet/prestation,
- restituer les résultats d'analyses dès que possible,
- respecter la confidentialité sur la nature et les résultats des projets réalisés (dans le cadre de prestations, les résultats appartiennent entièrement au client).

## F- Les engagements des utilisateurs

Les utilisateurs s'engagent à :

- fournir au responsable de l'entité et au personnel de la plate-forme, toutes les informations sur le projet nécessaires pour mener à bien les actions en découlant,
- respecter les consignes d'utilisation de la plate-forme, ses équipements, et les règles d'hygiène et de sécurité,
- régler les factures correspondant aux activités réalisées sur la plate-forme (décrits dans la demande de prestation),
- mentionner l'implication de la plate-forme dans toute valorisation scientifique du projet, notamment les publications scientifiques, soit dans les remerciements (cas des prestations simples), soit en associant comme co-auteur le personnel de la plate-forme ayant participé au projet (cas des projets de R&D en collaboration).

Ces engagements réciproques nous permettent d'avancer plus efficacement et leur remise en question entraîne la révision des conditions de poursuite du projet/de l'utilisation sur la plate-forme.

La plate-forme se réserve donc le droit d'interrompre le projet ou d'interdire l'accès à ses équipements à toute personne ne respectant pas l'un de ces engagements ou si le projet est non conforme à la loi ou éthiquement non recevable.

## G- Fonctionnement

### 1. Message d'information aux utilisateurs et clients

#### Voici un message type à utiliser

Vous souhaitez réaliser un projet ou une analyse ...

Afin que nous étudions votre demande, veuillez contacter par mail ou par téléphone le responsable de plateau concerné par l'analyse que vous souhaitez faire ou par la technique que vous souhaitez utiliser. Veuillez à préciser le nombre et le type d'échantillons, la technique ou l'équipement à utiliser et toute autre information que vous jugez utile de nous préciser.



Après étude de faisabilité et décision commune du type de projet (prestation de service réalisée par le personnel de la plate-forme ou utilisation par vous-même d'un équipement, projet de R&D, formation académique ou professionnelle), nous vous remettons quelques documents à compléter pour que votre projet soit engagé. Dès lors, nous vous informerons des conditions à respecter concernant le conditionnement (contenants, volumes, concentrations...), le transport et le stockage de vos échantillons, ainsi que des conditions biologiques. Dans le cas où vous seriez amenés à travailler sur notre plate-forme, nous vous assurerons une visite des locaux avec toutes les consignes d'hygiène et de sécurité, et d'accès et d'utilisation des laboratoires.

## 2. Procédure d'administration des demandes d'accès :

### a. Traçabilité et suivi des demandes :

**Une numérotation des demandes est établie au sein de chaque plateau technique.** Le décompte de ces demandes est réalisé via **un tableau de suivi commun aux deux plateaux** techniques avec mention du verdict d'acceptation ou refus (Annexe 3). Le tableau de suivi est complété par le Responsable de la prestation/projet au cours de son déroulement. En cas d'acceptation de la demande d'accès, le calendrier de réalisation de la prestation/projet est immédiatement inscrit dans le tableau de suivi, en particulier ses dates de début et de fin. A la fin de la prestation, la synthèse de l'avis du client sur la réalisation de la prestation est inscrite dans le tableau.

**Ces informations sont agrégées tous les six mois au niveau de la coordination de XYLOBIOTECH,** avant le 14 juillet pour les six premiers mois écoulés et le 30 janvier suivant pour le second semestre de l'année écoulée.

Le format minimal à respecter par chaque entité afin de permettre l'agrégation des informations est décrit en Annexe 3

### b. Expression et instruction des demandes

Le responsable de chaque entité/plateau technique de la plate-forme vérifie, avec le personnel impliqué dans leur réalisation potentielle, la faisabilité des demandes qui lui sont transmises et les valide. Le cas échéant, il redirige la demande vers l'entité adéquate de Xylobiotech. Les demandes se font exclusivement via le site Web de la plate-forme. Le contact peut être établi via les adresses mail qui y sont mentionnées.

Le détail de la procédure d'instruction des demandes est détaillé en annexe 4.

### c. Sauvegarde et archivage des données et des échantillons

La sauvegarde et l'archivage des données et des échantillons sont placés sous la responsabilité de chaque plateau et sont réalisés conformément aux procédures en vigueur sur chaque plateau. Les fichiers de données des utilisateurs ainsi que les échantillons (stocks congelés) sont conservés pendant 3 mois à compter de la date de facturation puis détruits.

### d. Valorisation des résultats

La valorisation des résultats pourra être exprimée suivants trois niveaux :

- **Remerciements** : dans tous les cas de figure, les utilisateurs s'engagent à citer la plate-forme (via la mention "Plateforme Xylobiotech ANR-10-EQPX-16" soit dans les remerciements, soit dans la partie



expérimentale des publications (articles, communications orales, posters) émanant de résultats obtenus avec ses équipements et/ou l'intervention des personnels de la plate-forme. Ces publications ne doivent en aucun cas divulguer le savoir-faire de la plate-forme sans accord préalable des responsables des activités concernées.

- **Participation en qualité de co-auteur de publication** : les utilisateurs s'engagent à faire figurer comme co-auteurs les personnes de la plate-forme qui auront participé au travail réalisé par des actes tels que l'élaboration de la stratégie d'investigation, la participation à des développements techniques ou technologiques, l'analyse des données ou l'apport de conseils quant à l'interprétation des résultats. Les personnes citées pourront participer à la rédaction des parties les concernant.

- **Propriété des résultats**: la propriété des résultats pourra appartenir à l'une (demandeur) ou l'autre (plate-forme) des parties ou aux deux parties en parts à définir, suivant des modalités qui seront précisées sur la fiche projet et qui pourront faire l'objet d'une contractualisation. Le cas échéant, la participation du personnel de la plate-forme et des organismes de tutelle dans des brevets pourra être envisagée.

La plate-forme n'est pas responsable de l'utilisation faite par les demandeurs des résultats des analyses. Toute utilisation partielle ou inappropriée ou toute interprétation dépassant les conclusions des rapports émis par la plate-forme ne saurait engager la responsabilité de la plate-forme.







## ANNEXE 2: Présentation générale de l'équipe support

L'équipe support de XYLOBIOTECH s'appuie sur les personnels spécialisés en biotechnologies forestières de l'équipe [Génétique & Biotechnologie de FCBA Pierroton \(pôle Biotechnologie & Sylviculture avancée, BSA\)](#) et de l'[Unité de Recherche AGPF de l'INRA d'Orléans](#) (centre Val de Loire).

L'équipe support comporte actuellement 12 personnes.

| <b>Coordination XYLOBIOTECH</b>  |                               |   |
|--|-------------------------------|---|
| Luc Harvengt (titulaire) - <a href="mailto:luc.harvengt@fcba.fr">luc.harvengt@fcba.fr</a>                            |                               |   |
| Jean-François Trontin (suppléant) - <a href="mailto:jean-francois.trontin@fcba.fr">jean-francois.trontin@fcba.fr</a> |                               |   |
| <b>Gestion du plateau XYLOBIOTECH, site de FCBA Pierroton (BSA, équipe Génétique &amp; Biotechnologie)</b>           |                               |   |
| Secrétariat, accueil   | Patricia Poupeau              | 05 56 79 95 00 (tél.)<br>05 56 10 40 97 (fax)<br><a href="mailto:patricia.poupeau@fcba.fr">patricia.poupeau@fcba.fr</a>               |
| Scientifique expert  | Luc Harvengt                  | <a href="mailto:luc.harvengt@fcba.fr">luc.harvengt@fcba.fr</a>  |
| Scientifique expert  | Jean-François Trontin         | <a href="mailto:jean-francois.trontin@fcba.fr">jean-francois.trontin@fcba.fr</a>  |
| <b>Gestion du plateau XYLOBIOTECH, site de l'INRA Orléans (équipe AGPF)</b>  |                               |   |
| Secrétariat, accueil   | Patricia Montes               | 02 38 41 78 24 (tél.)<br>02 38 41 48 09 (fax)<br><a href="mailto:Patricia.Montes@orleans.inra.fr">Patricia.Montes@orleans.inra.fr</a> |
| Scientifique expert  | Françoise Laurans             | <a href="mailto:Francoise.Laurans@orleans.inra.fr">Francoise.Laurans@orleans.inra.fr</a>  |
| Scientifique expert  | Marie-Claude Lesage-Descauses | <a href="mailto:Marie-Claude.Lesage-Descauses@orleans.inra.fr">Marie-Claude.Lesage-Descauses@orleans.inra.fr</a>                      |

## Membres de l'équipe support

| Personnel             | Fonction/Expertise   |
|-----------------------|--|
| Patricia Poupeau      | Secrétariat du plateau XYLOBIOTECH, site de Pierroton  |
| Luc Harvengt          | Responsable scientifique activités XYLOBIOTECH<br><b>Expertise :</b> Cryoconservation, propagation clonale, marqueurs moléculaires, approches multidisciplinaires      |
| Jean-François Trontin | Responsable scientifique activités XYLOBIOTECH<br><b>Expertise :</b> Propagation clonale, génétique inverse, épigénétique, organisation/évolution du génome, diversité |



|                               |  |
|-------------------------------|--|
|                               | génétique  |
| Sandrine Canlet-Debille       | Ingénieur de Recherche, Gestion courante des activités de transformation génétique<br><b>Expertise</b> : Transformation génétique, biologie moléculaire (flux de gènes)                        |
| Karine Durandau               | Ingénieur de Recherche, Gestion courante des activités de biologie moléculaire<br><b>Expertise</b> : Biologie moléculaire (génotypage)   |
| Isabelle Reymond              | Technicien de Recherche, gestion courante des activités de culture <i>in vitro</i> et de cryoconservation<br><b>Expertise</b> : Cryoconservation, micropropagation, embryogenèse somatique     |
| Francis Canlet                | Technicien de Recherche, gestion courante de la serre de biotechnologie (sections standard et S2)<br><b>Expertise</b> : Micropropagation, germination, acclimatation de plants <i>in vitro</i> |
| Jean-Charles Lepié            | Responsable scientifique activités XYLOBIOTECH<br><b>Expertise</b> : Formation du bois, régulation transcriptionnelle, transgénése peuplier.   |
| Françoise Laurans             | Ingénieur de recherche, Responsable laboratoire de microscopie<br><b>Expertise</b> : Microscopie, anatomie, histologie moléculaire   |
| Marie-Claude Lesage-Descauses | Ingénieur de Recherche, Responsable biologie moléculaire<br><b>Expertise</b> : Biologie moléculaire  |



**ANNEXE 3: Format minimal du tableau de suivi des prestations et actions de la plateforme** (correspondant aux informations à échanger semestriellement entre les plateaux/entités de XYLOBIOTECH)

Ce tableau sera transmis au format Excel (de préférence Excel 2010).

|   | A                 | B        | C        | D       | E       | F        | G       | H                                   | I                                 | J   | K                            | L            |
|---|-------------------|----------|----------|---------|---------|----------|---------|-------------------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------|--------------|
| 1 | Numero Prestation | Etat     | Fonction | Prénom  | Nom     | Institut | Unité   | Equipe                              | Email                             | Adresse Postale                                     | Espèce                       | Contient OGM |
| 2 | FCBA-1            | En Cours | CR       | Mélanie | Mauriat | INRA     | Biogeco | génomique et écologie fonctionnelle | melanie.mauriat@pierroton.inra.fr | Campus Pierroton, 69 route d'Arcachon, 33610 Cestas | P. tremula x tremuloides T89 | NON          |

Suite :

|   | M          | N          | O          | P                    | Q          | R                                | S                               | T                                  | U                   | V                | W          | X                                |
|---|------------|------------|------------|----------------------|------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------|------------------|------------|----------------------------------|
| 1 | Début      | Fin        | Equipement | Quantité             | Projet     | Responsable hiérarchique/contact | Responsable gestion Xylobiotech | Tarif                              | Facturation montant | Facturation date | Cloture    | Résultat formulaire satisfaction |
| 2 | 01/11/2012 | 31/01/2015 | ChCIV_30   | 4 niveaux x 1 travée | ANR TROPIC | C Plomion                        | I Reymond                       | 840 euros HT par an <sup>2</sup> m | 1 680,00 €          | 05/01/2015       | en attente | en attente                       |



## ANNEXE 4: Détail de la procédure d'instruction des demandes

### Etape 1 : Expression, réception et enregistrement de la demande.

1. Le demandeur rédige sa demande en mentionnant les éléments suivants :
  - les coordonnées complètes de la personne contact chez le demandeur et le responsable administratif (chef de projet, chef d'unité ou laboratoire ...) du projet,
  - la date souhaitée ou impérative de réalisation,
  - la nature des échantillons concernés. En particulier s'il s'agit de matériel transgénique, le numéro de dossier d'agrément OGM sera exigé ; dans tous les cas, le demandeur attestera par écrit de l'origine des échantillons et qu'ils sont indemnes de tout organisme de quarantaine).
2. Il transmet la demande à la plate-forme. Dans le cas d'une demande orale, on demandera une confirmation écrite. Les demandes papier seront scannées en PDF (format "PDF compact"). Un numéro de dossier est attribué par le destinataire de la demande qui est la personne contact mentionnée sur le site web pour l'équipement ou la prestation concerné(e). Ce numéro de dossier devra être rappelé sur toute demande ou correspondance ultérieure.
3. Un accusé de réception précisant le numéro de référence de la demande et un délai de réponse sera envoyé au demandeur dès réception du dossier complet. L'expression initiale de la demande constitue la base de la fiche d'intervention de la plate-forme. Les éléments synthétiques relatifs au traitement ultérieur de la demande seront mentionnés de manière cumulative sur cette fiche jusqu'à la clôture du traitement de la demande et de l'utilisation ultérieure qui en résultera si elle est acceptée par Xylobiotech et concrétisée par le demandeur.

### Etape 2 – Instruction de la demande

Lorsque la demande est clairement identifiée (mise à disposition d'appareil, prestation de service, projet de R&D ou formation), elle est traitée directement par le responsable du plateau technique concerné qui désigne parmi le personnel du plateau une personne contact ("Responsable du projet ") en charge du suivi et du traitement de la demande. Si nécessaire, un dialogue a lieu avec le demandeur pour affiner la demande. L'instruction de la demande inclut systématiquement la vérification du planning des équipements nécessaires et des intervenants Xylobiotech devant prendre en charge l'utilisateur et/ou réaliser la prestation. S'il s'agit d'une prestation non standard, la plateforme fera une proposition d'action préalable de mise au point (R&D).

Lorsque la demande fait appel à la pluridisciplinarité de la plate-forme, elle est traitée de manière commune entre les plateaux techniques concernés.

### Etape 3 – Acceptation ou refus de la demande par la plate-forme

#### *Acceptation*

La demande porte alors la mention « acceptée ». Dans ce cas un devis estimatif est transmis au demandeur pour approbation. Simultanément, l'action correspondante fait l'objet d'une pré-inscription dans le planning d'occupation/utilisation des équipements et espaces de culture.

Si la demande n'est acceptée qu'en partie, le Responsable du projet fait une proposition n'intégrant que la partie des prestations réalisables par la plate-forme.



|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| TYPE NUMERO - ACTIVITE |                     |
| DFQ XLBT               |                     |
| VERSION                | PAGE                |
| 0.3                    | 14 <sup>1</sup> /14 |

### **Refus**

La plate-forme se réserve le droit de refuser une demande de prestation/projet pour les raisons suivantes :

- La demande ne s'inscrit pas dans les domaines d'intervention ni dans les compétences de la plate-forme
- La demande est imprécise ou incomplète (et donc à revoir)
- La plate-forme n'a pas les moyens humains ou techniques pour répondre à la demande.

Dans tous les cas la fiche projet est retournée au demandeur avec la mention « refusée ».

Tout refus sera justifié en précisant son motif.

### **Etape 4 - Réalisation des travaux**

Dans tous les cas, le Responsable de prestation/projet assure le suivi des travaux. Il est l'interlocuteur du demandeur. Il veille au retour du devis accepté pour déclencher le processus de facturation initiale (versement d'un acompte) en vigueur sur son plateau.

A la réception du devis signé et/ou du bon de commande, le Responsable de prestation/projet procède à la confirmation (et ajustement éventuel) de la réservation sur le planning et transmet au demandeur les dates et autres modalités de réalisation. A la réception des échantillons et/ou de l'accueil de l'utilisateur, le Responsable de prestation/projet procède à la vérification de la bonne réalisation des formalités préalables dont la mention dans le tableau de suivi du projet, du titre des actions et de l'identité des intervenants internes et externes (en lien avec le point G2a).

Si l'atteinte des objectifs du demandeur nécessite des actions complémentaires, y compris en ce qui concerne la nécessité de répéter des tentatives infructueuses du fait de l'inadéquation des méthodes et/ou des caractéristiques des échantillons fournis par le demandeur, un devis complémentaire sera soumis au demandeur avant de procéder aux dites actions complémentaires. Si l'accord du demandeur tarde à venir (délai par défaut : 2 mois), ce complément sera géré comme une nouvelle action/prestation de la plate-forme.

### **Etape 5 - Envoi des résultats et de la facture finale**

Le responsable de projet adresse les résultats finaux sous forme de rapport et la facture finale au demandeur. Cet envoi s'accompagne d'un questionnaire de satisfaction de l'utilisateur/client et de la mise à jour du tableau de suivi des prestations réalisées en mentionnant les éventuelles suites à donner (tel que le devenir des échantillons traités et des données laissées par l'utilisateur/client).

**Cas particulier :** dans le cas où les travaux rentrent dans le cadre d'une convention ou d'un contrat ou d'un partenariat identifié (projet de R&D, collaboration), le devis est sans objet. Le processus de facturation est déclenché par l'envoi des résultats conformément aux procédures administratives et financières en vigueur sur chaque plateau.



**ANNEXE 5: Liste des membres du Comité d'Usagers de Xylobiotech au 31/10/2014**

| <b>Unité/Organisme/entreprise</b>   | <b>Représentant</b>                                |
|---|--|
| <b>AGPF</b> (UR 588 Amélioration, Génétique et Physiologie Forestière, INRA d'Orléans) – Olivet <a href="https://www6.val-de-loire.inra.fr/uragpf">https://www6.val-de-loire.inra.fr/uragpf</a>                             | F. Laurans   |
| <b>BSA/Génétique &amp; Biotechnologie</b> (Pôle Biotechnologie & Sylviculture Avancée, FCBA Bordeaux) – Pierroton - <a href="http://www.fcba.fr">www.fcba.fr</a>  | L. Harvengt<br>J.-F. Trontin<br>(suppléant)        |
| <b>CRGF</b> (Commission des Ressources Génétiques Forestières) - <a href="http://www.irstea.fr">www.irstea.fr</a>   | Représentée par son secrétaire, E. Collin (IRSTEA) |
| <b>IRSTEA</b> (Institut National de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) - Nogent-sur-Vernisson -  | E. Collin  |
| <b>LBLGC</b> (Laboratoire de Biologie des Ligneux et des Grandes Cultures, Université d'Orléans, Unité Sous Contrat INRA USC 1328) – Olivet <a href="http://www.univ-orleans.fr/lblgc">http://www.univ-orleans.fr/lblgc</a> | S. Maury   |
| <b>LRSV</b> (Laboratoire de Recherche en Sciences Végétales, UMR 5546 Université de Toulouse III - CNRS) - Castanet Tolosan <a href="http://www.lrsv.ups-tlse.fr/">http://www.lrsv.ups-tlse.fr/</a>                         | F. Mounet  |
| <b>BIOGECO</b> (UMR Biodiversité, Gènes et Communautés, UMR 1202 INRA-Université Bordeaux) – Pierroton - <a href="http://www6.bordeaux-aquitaine.inra.fr/biogeco">http://www6.bordeaux-aquitaine.inra.fr/biogeco</a>        | G. Le Provost                                      |
| <b>Pépinières et Laboratoire Michel Savy</b> - Aussonne   | M. Savy  |
| <b>Fibre Excellence R&amp;D Kraft</b> - Saint Gaudens   | D. Lambrecq  |